

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence M. Olivier CAPITANIO, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire étant empêché, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 3 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient présents :

M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, Mme PEREZ, M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

#### *Adjoints au Maire*

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTEL, YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mmes DOUIS, PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BOUCHÉ, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

#### *Conseillers Municipaux*

### Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme PARRAIN, Maire, ayant donné mandat à M. CAPITANIO

M. CHAULIEU, ayant donné mandat à M. CADEDDU

M. MONFORT, ayant donné mandat à M. MARIA

Mme VINCENT, ayant donné mandat à Mme HERVÉ

M. DELEUSE, ayant donné mandat à Mme PHILIPONET

M. MAROUF, ayant donné mandat à Mme PEREZ jusqu'à la question n°2

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à Mme HARDY jusqu'à la question n°2

### Absente :

Mme LE ROUX

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

### Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

Mme BALLIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme DEBLONDE, Directrice Générale des Services Techniques,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Responsable du pôle des assemblées et de la Sécurité,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés.

En préambule, Monsieur Capitanio informe les membres du Conseil Municipal que Madame le Maire est actuellement souffrante et se trouve, de ce fait, empêchée de présider la séance de ce soir.

Il rappelle à cette occasion les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit qu'"en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations."

### **Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 octobre 2025**

*Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du jeudi 9 octobre 2025. M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, ayant voté contre.*

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

##### **1 – Approbation de l'adhésion de la commune de Neuilly-Plaisance (93) au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).**

*Sur le rapport de M. Cadeddu*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

##### **2 – Approbation du recrutement et de la fixation des indemnités allouées aux agents participant au recensement rénové de la population.**

*Sur le rapport de M. Cadeddu*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

Arrivée de Messieurs Gorde-Grosjean et Marouf, Conseillers Municipaux.

#### **AFFAIRES SCOLAIRES**

##### **3 – Approbation du renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEdT) pour la période 2026-2028 et de la convention relative à la mise en place du PEdT et du plan Mercredi.**

*Sur le rapport de M. Maria*

*Après interventions de Mme Panassac, M. Maria, M. Maubert*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

##### **4 – Approbation de la convention d'activités sportives avec le Centre 16 en vue de la participation gracieuse aux activités sportives des Accueils de Loisirs élémentaires.**

*Sur le rapport de M. Maria*

*Après interventions de Mme Panassac, M. Maria*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

#### **PERSONNEL**

##### **5 – Modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service aux agents communaux.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

##### **6 – Instauration d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et dépassement exceptionnel du contingent mensuel de 25h.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**7 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail des agents d’entretien des sites extérieurs.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**8 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail de l’équipe administrative des catégories C et B de la Direction Générale des Services Techniques.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**9 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail de l’équipe administrative de la Cuisine Centrale.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**10 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail de l’équipe administrative de la Direction des Sports.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**11 – Approbation de la modification de l’organisation du temps de travail de la Maison de l’Environnement.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**12 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

**AFFAIRES TECHNIQUES ET URBANISME**

**13 – Approbation du rapport annuel de la Commission Communale Pour l’Accessibilité (CCPA) des Personnes Handicapées pour l’année 2024.**

*Sur le rapport de Mme Beyo*

*Après interventions de M. Betis, Mme Beyo, Mme Panassac, M. Barnoyer*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

**14 – Présentation du rapport d’activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l’année 2024.**

*Sur le rapport de M. Barnoyer*

Ont pris acte.

**15 – Présentation du rapport d’activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l’Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l’année 2024.**

*Sur le rapport de M. Barnoyer*

Ont pris acte.

**16 – Présentation du rapport d’activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l’année 2024.**

*Sur le rapport de Mme Delessard*

Ont pris acte.

**17 – Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer le contrat type entre l’éco-organisme ALCOME et les collectivités territoriales chargées d’assurer le nettoiement des voiries.**

*Sur le rapport de M. Barnoyer*

*Après interventions de M. Bouché, M. Betis, M. Barnoyer*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

**18 – Approbation de la convention d’occupation du domaine public pour l’hébergement de relais de télérelèves des compteurs d’eau entre la Commune de Maisons-Alfort et la société Birdz.**

*Sur le rapport de Mme Hermoso*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**19 – Approbation de la convention avec le SIPPEREC de transfert de maîtrise d’ouvrage pour l’ enfouissement des réseaux électriques de l’impasse de la Briqueterie.**

*Sur le rapport de M. Turpin*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**20 – Approbation de la convention financière avec le SIPPEREC pour l’ enfouissement des réseaux de communications électroniques.**

*Sur le rapport de M. Fresse*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE**

**21 – Approbation de la convention d’utilisation du gymnase du lycée Eugène Delacroix pour l’année 2026.**

*Sur le rapport de M. Bordier*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**22 – Approbation de la convention intercommunale de mutualisation pour le fonctionnement du Service d’Accueil Médical Initial (SAMI).**

*Sur le rapport de Mme Beyo*

*Après interventions de M. Maubert*

Après en avoir délibéré, voté par 42 voix, 2 abstentions (M. Betis, Mme Panassac).

Désigne par 42 voix pour et 2 abstentions (M. Betis, Mme Panassac), Madame Marie-Laurence Beyo, Maire-Adjoint, pour participer au comité de suivi et à l’évaluation annuelle du fonctionnement du SAMI.

**23 – Approbation de la procédure de passation d’un marché public relatif au service de médecine professionnelle et préventive pour les agents de la Ville de Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

**24 – Approbation de l'actualisation des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

*Sur le rapport de M. Cadeddu*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**25 – Approbation de l'actualisation des tarifs de location des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**26 – Budget communal - Approbation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du Budget Principal.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 3 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac), 1 abstention (M. Maubert).

**27 – Budget communal de l'exercice 2026 : Anticipation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**28 – Subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à une jeune athlète Maisonnaise licenciée en twirling bâton et reconnue sportive de haut-niveau.**

*Sur le rapport de M. Bordier*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**Questions diverses**

Monsieur Betis souhaite intervenir sur la problématique d'enfouissement des réseaux électriques et plus particulièrement concernant leur utilisation et entretien. Il souligne par ailleurs l'état dégradé des infrastructures de la fibre optique sur la Ville. En effet, il indique que les armoires de raccordement sont en mauvais état, que certaines même ne ferment plus, et que des boîtiers de connexion situés sous la voirie sont régulièrement inondés. Il ajoute que ces installations peuvent constituer des foyers favorables au développement du moustique tigre. De plus, il précise qu'au-delà de l'aspect visuel, qu'il juge peu satisfaisant, les pannes récurrentes, ruptures de communication et défauts de service affectent les habitants, certains se retrouvant fréquemment privés d'accès à Internet. Il indique qu'il y a un véritable problème à régler et demande ce que la Ville peut faire améliorer la situation.

Monsieur Capitanio reconnaît l'existence d'un problème lié au déploiement de la fibre optique, en particulier du fait au recours fréquent à des sous-traitants, dont certains n'hésitent pas, à débrancher les autres utilisateurs. Il souligne que la politique d'enfouissement des réseaux engagée de longue date par la Ville participe à la résolution de ces difficultés, car au-delà de l'aspect esthétique, cela permet de garantir une plus grande fiabilité du système. En effet, il indique que l'objectif est de supprimer progressivement les réseaux aériens et les équipements visibles sur les poteaux, et au fur et à mesure, de retirer les boîtiers extérieurs.

Monsieur Betis indique qu'il ne parle pas des réseaux aériens mais bien des réseaux enterrés. Il souligne que les difficultés liées à la fibre se situent au niveau des zones de raccordement, aux endroits où sont positionnées les armoires de brassage nécessaires aux connexions. En effet, il décrit l'état de ces armoires comme particulièrement préoccupant et indique qu'une solution doit être apportée à cette situation.

Monsieur Capitanio indique que la Ville va organiser un point avec le concessionnaire, afin de lui demander de faire diligence pour résoudre ce problème.

Monsieur Maubert demande s'il serait possible de renforcer la communication sur les activités déployées par la Maison de l'Environnement afin de renforcer sa visibilité car il s'agit d'un équipement utile et important pour la commune. Il profite également de son intervention pour remercier les services municipaux pour le travail accompli pour sécuriser le parking du Conservatoire Municipal, et pour leur engagement, qu'il juge essentiel pour l'ensemble de la Ville.

Monsieur Capitanio indique que la Maison de l'Environnement est un projet auquel la Municipalité est très attachée et qu'elle s'emploie à valoriser très régulièrement. Il précise que la Maison de l'Environnement rencontre déjà un réel succès, tant pour ses activités liées au développement durable que comme lieu de convivialité.

Madame Panassac souhaite aborder deux sujets. Le premier concerne l'entreprise Bio Springer, qui fait partie de l'histoire de la ville et contribue à l'emploi local ainsi qu'à l'activité économique. Elle rappelle que Madame le Maire avait indiqué dans un article paru en septembre dans Le Parisien que les odeurs pouvaient être « pestilentielles », et ajoute qu'un nouvel article du Parisien évoquait encore cette semaine une forte odeur désagréable émanant du site de production. Madame Panassac précise qu'en septembre, Madame le Maire avait annoncé que la Ville informerait les habitants à chaque étape et qu'elle recevrait le nouveau directeur de Bio Springer. Or, depuis cette date, aucune information n'a été communiquée aux Maisonnais, ni dans le magazine municipal, ni sur le site de la Ville, ni dans le dernier article du Parisien. Elle demande donc quand les Maisonnais seront informés de la teneur de ce rendez-vous.

Monsieur Capitanio confirme en effet que Bio Springer est implanté depuis très longtemps à Maisons-Alfort et fait partie intégrante de l'histoire communale. Cependant, il tient à préciser que cela ne signifie pas que la Ville accepte les nuisances olfactives provenant de cette entreprise. Quant au fait que Madame le Maire n'ait pas apporté de réponse dans l'article du Parisien, cela s'explique par le fait qu'elle était malheureusement souffrante à cette période.

Il indique que Bio Springer avait prévenu la Ville que d'importants travaux de modernisation des installations allaient être engagés au mois d'octobre et que ceux-ci entraîneraient temporairement une augmentation des nuisances, ce qui a effectivement été constaté. Cependant face à la persistance des odeurs, un nouveau rendez-vous avec le Directeur de Bio Springer est prévu la semaine prochaine afin de refaire un point et de s'assurer que les nouvelles procédures de production mises en place soient plus efficaces qu'aujourd'hui. Il ajoute que plusieurs tests ont été réalisés et que certaines odeurs pourraient provenir d'autres sources que l'on cherche à identifier. Il précise que les services départementaux chargés de l'assainissement ont été sollicités, car l'origine de certaines émanations olfactives pourraient être liées au réseau d'assainissement. Plusieurs visites et tests ont été effectués, sans résultats concluants à ce stade, mais les recherches se poursuivent, certaines émanations ne correspondant pas aux odeurs habituellement émises par l'usine. Il précise que des informations seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement des investigations. Il souligne enfin que la Ville reste particulièrement exigeante vis-à-vis de Bio Springer sur le traitement des nuisances olfactives, tout en réitérant que le site de production a toute sa place à Maisons-Alfort car il représente un enjeu important en termes d'emplois, plusieurs générations de Maisonnais y ayant notamment travaillé ou y travaillent encore.

Monsieur Capitanio ajoute enfin qu'un comité de riverains existe depuis plusieurs années. Celui-ci est en lien direct avec Bio Springer et transmet en temps réel les signalements d'odeurs afin d'aider les techniciens et ingénieurs à mieux en identifier l'origine.

Monsieur Maubert, se félicite de la tenue prochaine d'un rendez-vous avec le Directeur de Bio Springer et s'interroge sur la possibilité de créer une commission municipale dédiée au suivi des nuisances olfactives.

Monsieur Capitanio répond que le suivi relève de la responsabilité de l'exécutif et rappelle l'existence du comité de riverains déjà en place. Il ajoute, en réponse à Madame Panassac, qu'un article a été publié sur ce sujet dans le magazine municipal d'octobre et qu'un contrôle a été effectué à la suite de la rencontre du mois de septembre.

Madame Panassac indique que sa dernière question concerne des demandes de documents adressées à la Mairie ces derniers mois, notamment les échanges avec la société Nexity suite à l'incendie de la résidence située rue Eugène Renault, ainsi que les documents relatifs aux comptes des associations syndicales libres et aux charges des bailleurs sociaux des quartiers des Planètes et du Vert-de-Maisons. Elle indique n'avoir reçu aucune réponse à ses demandes.

Monsieur Capitanio répond qu'il va transmettre à nouveau à Madame le Maire la demande de Madame Panassac au sujet des échanges avec la société Nexity, tout en précisant que les faits liés à l'incendie remontent au mois d'octobre. Pour ce qui concerne les documents relatifs aux comptes des associations syndicales libres, la CADA a été saisie mais n'a pas encore répondu, malgré la relance effectuée. Il souligne que, faute de réponse, la Ville n'est pas en mesure de donner suite à la demande de Madame Panassac, et l'invite, si elle le souhaite, à saisir elle-même la CADA.

Monsieur Capitanio conclut en souhaitant à l'ensemble des élus du Conseil Municipal de très bonnes fêtes de fin d'année.

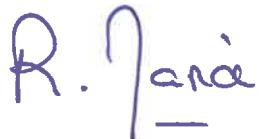
**L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h35.**

**Le Maire**



**Marie France PARRAIN**

**Le Secrétaire de séance**



**Romain MARIA**